



SE UNSA Toulouse
19 Bd Silvio Trentin
31200 TOULOUSE

Toulouse, le 01 juin 2011

Objet : paiement de l'indemnité liée au CCF _ Lycées Professionnels.

A l'attention de Monsieur le Recteur de l'Académie de Toulouse,

Monsieur le Recteur,

Le Décret n°2010-1000 du 26 août 2010 institue une indemnité au bénéfice des enseignants exerçant dans les lycées professionnels qui préparent, organisent et procèdent à l'évaluation par contrôle en cours de formation.

Nous n'avons pas connaissance à ce jour des modalités techniques et calendaires que vous comptez mettre en œuvre pour le paiement de cette indemnité.

Pour le SE UNSA, il nous semble indispensable que ces modalités soient appliquées avec transparence et équité sur l'ensemble de l'académie. C'est pour cela que nous souhaitons en être destinataire afin de jouer pleinement notre rôle.

Dans l'attente de vous lire en réponse, je vous prie de recevoir, Monsieur le recteur, mes salutations distinguées.

Marc GINESTE
Secrétaire Général Académique
SE UNSA Toulouse

Coordonnées :
06 72 04 78 52
Courriel: ac-toulouse@se-unsatoulouse.org

SE UNSA Toulouse:

Tel : 05 61 14 72 72 Fax : 05 61 14 72 79 19 Bd Silvio Trentin ; 31200 TOULOUSE